AUTOUR DE L'ABBAYE

JUILLET 2016-N°55

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Pespective de la future
Boulangerie Bar Tabac

PERSPECTIVE DE LA FUTURE BOULANGERIE BAR TABAC

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	2
La Vie Communale	3-9
Comptes rendus Conseil Municipal	10-27
Infos Pratiques	27-31
Le Coin des Associations	32-37
La Vie en Domfrontais	38-39

Le Mot du Maire

L'été s'est fait attendre, enfin le soleil est là pour le bien-être de tous ; cette période estivale, rythmée par le Tour de France, l'Euro de football et bientôt les Jeux Olympiques apporte sa touche d'optimisme dans le cœur des hommes. Baden Powell a dit : « L'optimisme **est une forme de** *courage* **qui** *donne* **confiance aux autres et mène au succès ». J'aimerais emprunter cette phrase qui résume bien la volonté qui m'anime pour travailler au développement de la Commune de Lonlay.**

2016 est encore une année riche en projets :

Tout d'abord, les travaux d'aménagement de la boulangerie, bar, tabac qui avancent à grands pas, notre objectif est le suivant : ouverture du bar début novembre et de la boulangerie début janvier.

Les jeux près du pressoir : Ils ravissent les enfants et apportent quelques minutes de calme aux parents. Si vous voulez qu'ils restent en bon état, merci de respecter les limites d'âge. Merci également de laisser l'endroit propre après votre passage, il y a des poubelles tout près.

Le projet d'espace mutualisé de services au public : il comprendra une salle de télétravail, des bureaux d'accueil au public et associatifs et la mairie, le tout dans l'ancien presbytère qui, avec la médiathèque, reprendra vie dans sa totalité.

Ce dossier innovant et conçu pour développer les services en milieu rural a reçu l'approbation des services de l'Etat qui abondera à raison de 200 000 € au titre de la DETR, ainsi ***et fait particulièrement rare dans le département pour être souligné, une aide de 50 050 € versée par l'Arabie Saoudite*** *au titre de projet innovant, sans but lucratif, destiné à tous, quelques soit l'âge, la classe sociale, l'origine et la religion. Afin d'assurer la réussite de ce dossier, j'ai demandé l'appui de notre Sénatrice : Mme Nathalie Goulet qui connait parfaitement bien les pays du Moyen Orient. Merci Mme Goulet.*

Les passages piétons vont être refaits très bientôt, ils seront complétés en 2017 par les abaissements de trottoirs et les bandes podotactiles dans le cadre des nouvelles normes d'accessibilité.

Avec le concours du Parc Normandie Maine et du Conseil Départemental, un parcours « Monts et Marches » va être créé. Il s'agit d'une balade de 1 à 2 heures qui débutera par une visite de l'Abbaye, son cloître, ses jardins, l'Egrenne puis s'en ira vers la forêt de Lande pourrie. Ce parcours sera jalonné de bornes visuelles et sonores qui apporteront les explications utiles ainsi que des témoignages enregistrés de Lonléens.

La transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme est également en cours, c'est un outil important pour l'avenir de la Commune. En effet, sa réalisation détermine le développement de notre territoire. Il est conçu pour autoriser les restaurations d'habitats anciens, les constructions nouvelles de toutes natures, en préservant les zones agricoles, tout en respectant le relief et la nature des terrains ,encadré par une législation complexe et restrictive.

...

Les travaux de construction du pôle satellite de santé par la Communauté de communes sont en cours.

La Communauté de Communes a également décidé d'aménager une zone d'activité à la Logerie, cette zone permettra à la Biscuiterie d'avoir son bâtiment de stockage sur place, ainsi je l'espère que l'arrivée de quelques nouveaux artisans.

Des changements sont intervenus dans nos commerces : Sébastien Lochon a remplacé Chantal Granger au Multiservices. Christopher Defreval et Pricilia Couture remplacent M. et Mme Legrand au Relais de l'Abbaye. Franck Maizeray s'est installé comme maçon à la Favrie. Jérémy THIRION a installé ses bureaux dans une salle du Presbytère, le studio Fablion est spécialisé en modélisation 3D,graphisme et bureautique. Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne réussite dans leurs activités respectives.

J'ai aussi le plaisir de vous annoncer la création d'un poste supplémentaire à l'école maternelle ;

Je souhaite à tous un bel été.

Votre Maire,
Christian DEROUET

La Vie Communale

LA LETTRE DU PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

La Commune a souhaité mettre en révision son **POS - Plan d'Occupation des Sols** pour le transformer en **PLU - Plan Local d'Urbanisme** afin de permettre la réalisation de différents projets et mettre le document en conformité avec la législation en vigueur.

La première phase a été la réalisation du diagnostic du territoire et l'analyse de l'état initial de l'environnement qui ont été présentés et validés en décembre 2015.

La seconde phase a consisté à produire le PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui définit les grandes orientations du PLU dans les 10 ans à venir La mise en œuvre de ce PADD sera traduite dans le règlement écrit et graphique du PLU.

La Maire a souhaité présenter et échanger avec les habitants sur ce projet d'aménagement lors d'une **réunion publique qui a été organisée le mardi 05 juillet à la Salle Ste Thérèse**. **Le Conseil Municipal avait validé ce projet lors de la réunion du 28 Juin dernier**. Une vingtaine d'habitants étaient présents à cette réunion organisée par Alexandre LE GUEN, Chargé d'étude et d'opérations à INHARI. Il a évoqué les 4 grands axes du PLU à savoir :

1. Favoriser la relance démographique,
2. Assurer un développement économique durable,
3. Préserver et valoriser le patrimoine paysager et naturel
4. Initier une démarche de développement durable.

D'autres biais de concertation vous seront proposés et notamment une exposition du projet réglementaire du PLU à la rentrée de septembre

Un registre et le dossier d'élaboration du PLU sont mis à disposition en mairie si vous souhaitez émettre des remarques.

Les indemnités des Maires

En application de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, depuis le 01 janvier 2016, dans les Communes de 1 000 habitants et plus, **les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux maximum,** alors que **si l'élu souhaite un taux inférieur, le Conseil doit obligatoirement délibérer.** L'état demande de maîtriser les dépenses et il incite les élus à prendre le maximum, il y a là une incohérence notoire. La fonction première d'un Maire n'est-elle pas de servir les concitoyens avant de se servir soi-même.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Administration, ses contraintes et ses aberrations !

En février, j'ai envoyé une lettre à Mme David, Préfet de l'Orne. En voici la teneur :

Comme nous avons eu l'occasion de nous en entretenir lors de la cérémonie des vœux, je viens par la présente vous confirmer les observations suivantes :

Pour déposer ou reprendre un permis de conduire BSR ou autre, voire un renouvellement de permis après visite médicale, le demandeur a obligation de se rendre au moins une fois en personne à la Préfecture pour vérification de l'identité.

A une époque où l'on fait tout pour privilégier les services de proximité, cette façon de procéder :
-augmente les risques d'accidents de la route,
-favorisent le réchauffement climatique (1 aller et retour Lonlay L'Abbaye-Alençon représente 150 kilomètres),
-oblige les usagers à prendre une demi-journée de congé, ce qui occasionne une gêne pour l'employé et pour son employeur,

Sans oublier que cette procédure fait monter une incompréhension bien légitime chez nos concitoyens qui deviennent agressifs envers les services administratifs, lesquels travaillent de ce fait, dans un climat défavorable.

Les évènements récents et la recrudescence d'usurpation d'identité donnent obligation à l'administration de faire preuve de méfiance, ce que je conçois fort bien, toutefois, l'envoi de ce document en recommandé à la Mairie permettrait aux employés d'effectuer facilement une vérification de l'identité, comme cela se pratique déjà avec efficacité pour les cartes d'identité.

Je ne voudrais pas m'immiscer dans des décisions qui relèvent de votre stricte compétence, mais simplement faire remonter le ressenti de mes concitoyens et c'est uniquement dans cet esprit que je me permets de vous adresser le fruit de ma réflexion.

Le 26 Mars je recevais la réponse suivante :

...

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ORNE

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES USAGERS DE LA ROUTE

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Hugues CUNEGATTI
Tel : 02 33 80 61 70
hugues.cunegatti@orne.gouv.fr

Alençon, le 21 MARS 2016

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait part, par courrier, de vos réflexions concernant les modalités de délivrance du Brevet de Sécurité Routière ou du permis de conduire, y compris son renouvellement.

Comme vous l'indiquez vous-même, l'Etat a l'obligation de lutter contre la fraude, l'usurpation d'identité, mais aussi contre l'insécurité routière. Les agents de préfecture ne remettent donc un permis de conduire qu'après consultation du Fichier national du permis de conduire (FNCP) et la vérification de l'identité du demandeur. Cette interrogation du FNPC empêche de délivrer ou remettre un permis de conduire à un usager qui, depuis sa demande de titre (et dans l'intervalle de sa fabrication et de l'envoi par l'Imprimerie nationale), aurait commis une infraction grave au regard du code de la route, et aurait vu son permis annulé ou suspendu. En la matière, seuls les agents de préfecture ont les compétences techniques et les accès sécurisés pour consulter ce fichier. La nécessité de vérifier l'identité de l'usager n'est plus à démontrer en cette période sensible à bien des égards.

Le point de départ de vos réflexions était l'exemple du Brevet de Sécurité Routière (BSR). Il s'agit d'une formation particulière et d'un permis à part, le permis AM. Par ce courrier, je tenais à vous informer que depuis ce mois de mars, ses détenteurs reçoivent leur titre directement chez eux, en recommandé expédié par l'Imprimerie nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée. et cordiale,

Le Préfet,

Isabelle DAVID

Monsieur le Maire de LONLAY L'ABBAYE
Monsieur Christian DEROUET
Hôtel de Ville
2 place Saint-Sauveur
61 700 LONLAY-L'ABBAYE

DÉPART EN RETRAITE

BONNE RETRAITE MONIQUE

DEPART EN RETRAITE DE MONIQUE HECQUARD, DIRECTRICE D'ECOLE DEPUIS 1996.

C'est dans une ambiance chaleureuse que le mardi 5 juillet, les élèves actuels et anciens, les parents d'élèves, les collègues de travail et les élus ont dit au revoir à Monique.

M. Christian DEROUET, Président du Sivos accueille l'assemblée

Mme Langevin, Directrice de l'école de St Bômer, récite « Le Cancre »de Jacques Prévert, avant un touchant discours

Les enfants ont préparé une petite chanson

Monique, émue, prononce quelques mots improvisés devant une foule attentive

C'est maintenant l'heure des cadeaux avant le verre de l'amitié

JEUX D'ENFANTS AUX ABORDS DE L'ABBAYE

Les enfants peuvent s'en donner à cœur joie avec les jeux qui ont été installés auprès du pressoir. Ils arrivent à point avec les congés d'été.

(Pour le bien-être de tous, il serait agréable que les papiers de bonbons et autres soient déposés dans les corbeilles prévues à cet effet).

LE DESHERBAGE DE LA VOIRIE

L'utilisation de désherbant sur les voies et espaces publics va progressivement disparaître pour en arriver à une interdiction totale au 01 janvier 2020. Il convient donc d'anticiper.

Après avoir vidé les joints les employés municipaux rebouchent au ciment pour empêcher l'herbe de pousser.

Une autre solution, laisser l'herbe pousser !

Avoir une commune propre, c'est l'affaire de tous !

Lors d'une opération « Nettoyons la nature » organisée un samedi matin par le service environnement de la CDC, avec les enfants, la Municipalité avait offert un goûter aux enfants pour les féliciter de leur geste citoyen. Je leur avais dit :

« D'habitude, ce sont les parents qui disent aux enfants de ne pas salir, de ne pas jeter de papiers de bonbons etc...et aujourd'hui les enfants, c'est vous qui montrez l'exemple !

Alors je vous dis « bravo » et surtout n'arrêtez pas aujourd'hui, continuez toujours à faire attention de laisser notre belle terre la plus propre possible, et lorsque vous voyez quelqu'un jeter un papier parterre, allez le voir et dites-lui très poliment :

Pardon, Monsieur, vous avez fait tomber quelque chose, et vous verrez , tout gêné, il le ramassera, il ne vous dira rien, mais il aura un peu honte de s'être fait reprendre par un enfant.

Essayez une fois, ça marche à tous les coups et si vous tombez sur quelqu'un qui hausse les épaules et fait semblant de ne pas vous avoir entendu, ramassez le papier à sa place et mettez-le dans une poubelle, il aura encore plus honte !

Respectez la nature, on a du vous le dire déjà, au début, il faut faire un effort, mais après c'est tout naturel !

NOS ARTISANS COMMERÇANTS

Depuis le début de l'année, plusieurs commerçants et artisans se sont installés sur la Commune :

Sébastien LOCHON a remplacé Chantal GRANGER

Le Multiservices avec son dépôt de pain.

Christopher DEFREVAL et Pricilia COUTURE ont repris le Restaurant du Relais de l'Abbaye

La salle qui donne sur l'Abbaye

Franck MAIZERAY s'est installé comme maçon à la Favrie

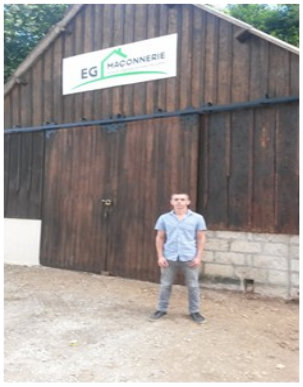

Travaux réalisés par Franck Maizeray

Jérémy THIRION, Concepteur numérique 3D a installé son studio Fablion dans une salle du Presbytère

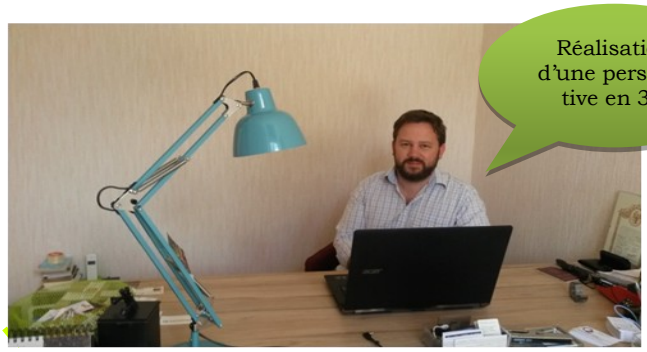

Réalisation d'une perspective en 3D

Etaient présents : MMES ET MRS. DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. GESLIN. GUERIN. PELLERIN. BESNARD. N. BROTCHIE. LESELLIER. FOURRE. LETONDEUR. LANGLOIS. N. BOUCHARD. J-P FOUCHER

Absents : Samuel POTTIER a donné pouvoir à Mme Véronique BESNARD

Secrétaire de séance : N. BOUCHARD

Etude des devis pour installation de jeux d'enfants

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 24 mars 2015 validant le projet de création d'un équipement de loisirs pour les enfants.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, considérant que l'offre de l'Entreprise QUALICITE à PÉAULE (56) est la solution la mieux adaptée au projet de la Commune, à l'unanimité, décide de retenir sa proposition pour un montant de 25 233.20€ HT soit 30 279.84 € TTC.

Les crédits nécessaires seront portés au Budget 2016.

Approbation du Plan d'Accessibilité à la Voirie et des Espaces verts

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics remis par le Cabinet Ingérif (maître d'œuvre en charge du dossier). Il rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005, impose aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public et les installations ouvertes au public dans un périmètre défini.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer la démarche par délibération en date du 02 octobre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le **P**lan de mise en **A**ccessibilité de la **V**oirie et des **E**spaces publics tel que présenté.

Approbation Agenda Accessibilité Programmée AD'AP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation de mettre leurs Etablissements en conformité avec les obligations d'accessibilité de s'engager par la signature d'un agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses Etablissements après le 01 Janvier 2015, en toute sécurité juridique

L'AD'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune (réalisé le 12 novembre 2015 par le cabinet APAVE) a montré que les ERP n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014.

La commune de LONLAY L'ABBAYE a élaboré son AD'AP sur 6 ans pour les ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

	Bâtiments	Coût global en € HT indiqué dans l'AD'AP
Année 1	- Eglise	7 600
Année 2	- Restaurant	10 600
Année 3	- Salle Ste Thérèse - Agence postale - Salle polyvalente	1 700 1 100 2 300 } 5 100
Année 4	- Mairie - Multi services	7 200 100
Années 5- 6	- Ecole Maternelle et Primaire	20 200

Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires.

Cet agenda sera déposé en Préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune ;

⇒ autorise le Maire ou ses Adjoints à signer et déposer la demande d'AD'AP auprès du Préfet.

⇒ autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces relatives au dossier

Etude du rapport du service assainissement non collectif de la CDC

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport établi par la Communauté de Communes du Domfrontais doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2014 présenté par la CDC du Domfrontais.

Etude du dossier d'adhésion au FDGDON

La Commune de Lonlay L'Abbaye adhérait au FDGDON (Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour un montant de 100€ annuel. Pour des raisons qui lui sont propres, à compter de cette année le FDGDON demande une participation qui pour la Commune s'élèverait à 670 €. Devant les difficultés à venir, suite aux baisses de dotations de l'Etat, à partir de 2017 : 48 000€, le Conseil Municipal estime devoir dès maintenant diminuer les charges plutôt que de les augmenter. Vu l'augmentation de l'adhésion au FDGDON, le Conseil Municipal décide de ne plus adhérer. Il ne sera par conséquent plus possible de distribuer de raticide, (Lonlay était d'ailleurs la dernière commune du canton qui en distribuait encore). Toutefois , ayant une association de lutte contre les nuisibles au niveau communal, la prime de 2 € pour chaque destruction de ragondin sera versée sous forme de subvention à l'Association ACRN (Association Communale pour la Régulation des Nuisibles) qui se chargera de la répartition.

Révision des tarifs de location de la salle polyvalente et du montant de la caution

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'uniformiser le montant de la caution pour la location de la salle polyvalente d'une part et d'autre part, de fixer l'heure de remise des clés pour les locations du week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le montant de la caution est fixé à 400€ quelque soit le type de location. Les clés seront remises au locataire à partir de 9h le vendredi matin. Si, pour convenances personnelles, la salle est demandée dès le jeudi, et si celle-ci est libre à la location, une majoration de 50€ sera appliquée et les clés remises le jeudi à 9h00. Les autres tarifs demeurent inchangés. Ces conditions de location sont applicables à compter ce jour.

Location de l'appartement 11 bis rue Chancerot côté cour

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement situé 11 bis rue Chancerot était vacant depuis septembre 2015. Mr Baillarguet et Melle Poulailleau, répondant aux critères de location de ce logement social, et ayant la nécessité de trouver très rapidement un logement. Monsieur le Maire a donc accepté de leur louer le logement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ Approuve cette location à M. Baillarguet et Melle Poulailleau à compter du 01 Février 2016 pour un loyer fixé à 255.32 € par mois (logement conventionné), avec un dépôt de garantie égal à un loyer.

⇒ Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer le contrat de location.

Travaux à réaliser et location éventuelle du presbytère

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Jérémy THIRION a demandé à occuper 3 pièces au rez de chaussée du presbytère laissé libre par la paroisse au 31/12/2015. Mr Thirion souhaiterait louer ces pièces pour son activité professionnelle, à savoir formation, conception, fabrication numérique.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention, décide de louer 3 pièces du presbytère à Monsieur Jérémy Thirion pour une période de une année au prix de 400 € par mois, à compter du 01/03/2016, avec mise à disposition gratuite pendant les 6 premiers mois, afin d'encourager l'installation de cette entreprise pour une action innovante dans une commune rurale.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer le bail à intervenir entre les parties.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant des membres du Relais paroissial qui souhaitent conserver l'utilisation de la petite pièce à côté de la chapelle capitulaire, cette pièce étant utile à la vie du relais (réunions, dépôt de matériel etc.) M. le Maire souligne que le bail avec la Paroisse a été résilié au 31/12/2015. Devant les différentes demandes d'utilisation qui sont faites, une étude est en cours : comment valoriser au mieux le presbytère dans l'intérêt de tous.

Jean-Pierre FOUCHER propose d'utiliser les anciennes classes rue Chancerot, ce à quoi M. le Maire répond que personne ne souhaite s'éloigner du centre bourg.

Questions diverses

1. Lors de réunions du SMICO, plusieurs modifications aux actuels statuts du Smico ont été votées, il s'agit d'adhésions et de retraits de collectivités au syndicat.
Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à ces adhésions et retraits.

2. Le Conseil Municipal décide de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne pour réaliser une procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire.
Ce contrat d'assurance statutaire garantit les Collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).
N'adhérant pas au contrat d'assurance actuel, mais souhaitant bénéficier de l'intérêt d'une consultation groupée, La Commune de Lonlay L'Abbaye peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

3. Le Conseil Municipal prend acte de la candidature retenue pour la gérance de la Boulangerie-Bartabac, à savoir M. et Mme BOHU

4. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dépliant touristique a été élaboré en partenariat avec la Biscuiterie, la Commune, l'Office de Tourisme de Domfront, le Restaurant « Le Relais de l'Abbaye »,le Château de la Bière, et les Glaces de la Ferme Bidard. Dans un premier temps 5 000 dépliants ont été édités.

5. M. Coquio fixe avec la Commission de la voirie la réunion pour l'attribution des bons de pierres

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

Etaient présents : MMES ET MRS. DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. GUERIN. PELLERIN. BESNARD. LESELLIER. FOURRE. LETONDEUR. LANGLOIS. N. BOUCHARD. J-P FOUCHER.S.POTTIER

Absents : N. BROTCHIE

Absents excusés : Laëtitia GESLIN a donné pouvoir à M. Jean-Claude COQUIO

Secrétaire de séance : P. LETONDEUR

Vote des subventions 2016

Monsieur le Maire rappelle que les baisses des recettes de fonctionnement consécutives aux baisses des dotations de l'état obligent les Communes à maîtriser les dépenses. La commune va subir une perte de plus de 50 000€ de recettes.

Le Conseil est bien conscient que les associations représentent le cœur de l'animation des collectivités, c'est pourquoi maintenir les subventions de l'an dernier s'avère un bel objectif, bon nombre de collectivités sont obligées de les diminuer.

Ainsi, après étude des demandes présentées par les associations, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2016 :

- ⇒ Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1 100 €
- ⇒ Comité des fêtes : 1 500 €
- ⇒ ABI section tennis de table : 600 €
- ⇒ Entente sportive Lonlay-Saint Bômer : 1 891 €
- ⇒ Jumelage : 1 500 €
- ⇒ Coopérative scolaire : 250 €
- ⇒ Comice Cantonal : 200 €
- ⇒ Comice d'arrondissement : 100 €
- ⇒ ADMR : 150 €
- ⇒ UNA : 150 €
- ⇒ Chauffage de l'église : 400 €
- ⇒ La truite domfrontaise : 150 €
- ⇒ CCAS : 2 500 €

Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques au SE 61.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 30 juin 2015, le Se61 exerce la compétence optionnelle « infrastructures de bornes de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides ».

Monsieur le Maire expose que pour bénéficier de cette prestation, le Conseil Municipal de Lonlay L'Abbaye doit transférer cette compétence optionnelle au sein du Se61. Il précise que dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations restent la propriété du Se61.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ⇒ de transférer au Se61 la compétence optionnelle « infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». ;
- ⇒ d'inscrire chaque année au budget communal les dépenses liées au fonctionnement de ce service et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au Se61 ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Etude du devis EJS pour installation alimentation sacristie depuis l'église.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la reprise du presbytère par la Commune au 31/12/2015, et afin d'aménager l'espace mutualisé des services au public, il y a lieu de faire des aménagements dans la sacristie pour que cette pièce devienne indépendante au niveau de l'alimentation électrique et du chauffage.

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'Entreprise EJS pour un montant de 1 741.00€ HT soit 2 089.20 € TTC pour réaliser les travaux nécessaires.

Les crédits nécessaires seront prélevés au C/ 2313-100025 du budget.

Maintien de l'indemnité de fonction du Maire.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de la n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 01 janvier 2016, dans les Communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique **au taux maximum,** alors que si l'élu souhaite un taux inférieur, le Conseil doit délibérer. L'état demande de maîtriser les dépenses et il incite les élus à prendre le maximum, il y a là une incohérence notoire. M. Le Maire rappelle que sa fonction est de servir les concitoyens et non de commercer par se servir.

Il expose au Conseil Municipal que la conjoncture actuelle n'est pas à la création de dépenses nouvelles et qu'il souhaite déroger à la loi et ne pas prendre le taux maximum.

Il précise que si depuis 2008, date à laquelle il a été élu, il avait pris le taux maximum, il aurait bénéficié d'une somme supplémentaire de 31 640.64€. De même pour les deux adjoints qui auraient bénéficié d'une somme supplémentaire de 16 239.36€ chacun.

Compte- tenu de ce qui précède, M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le montant des indemnités à allouer aux Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux de la Commune

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la volonté du Maire de déroger à la loi et décide de **conserver,** à compter du 01 janvier 2016, et pendant toute la durée restante de leur mandat, le montant de l'indemnité du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux, ainsi qu'il suit (% de l'indice brut 1015):

- ⇒ - Maire : 34.33 % ; payé mensuellement soit **1 305.04€/mois** au lieu de **1 634.63 €**
- ⇒ - Au 1er et second adjoints : 12.05 % ; payés mensuellement soit **458.08€ au lieu de 627.24€**
- ⇒ - Au 3ème adjoint : 8.85% payée mensuellement soit **336.43€** au lieu de **627.24€**.
- ⇒ - Pour la Conseillère communautaire : 1.70% soit **193.87€/trimestre**
- ⇒ - Chacun des conseillers municipaux : 0,85 % soit **96.94/trimestre.**

Modification de contrat – livraison de gaz –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la reprise du presbytère par la Commune au 31/12/2015, il a été amené à revoir le contrat de fourniture de gaz du presbytère. Il a pu ainsi établir un comparatif entre les différents fournisseurs.

Après étude des propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition la mieux disante à savoir les Ets FINAGAZ qui proposent un prix garanti de 750€ HT la tonne pendant un an, puis 900€ HT la tonne pour les années suivantes. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer les contrats à intervenir avec les Ets FINAGAZ pour la fourniture de gaz de la salle polyvalente et du presbytère soit deux contrats.

Etude du projet d'aménagement d'un logement locatif au-dessus du pôle santé

Monsieur le Maire expose :

Dans l'immeuble situé 4 route du Stade, l'agence postale occupe le rez de jardin, la Communauté de Communes réhabilite le rez de chaussée pour y aménager un pôle satellite de santé, reste l'étage qui

possède une entrée séparée et qui était aménagé auparavant mais qui est devenu vacant depuis plusieurs années. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'y aménager un logement locatif social.

Ce projet pourrait s'inscrire dans un programme de réhabilitation des logements vacants dans le centre bourg pour éviter sa désertification. Le coût de cette opération est estimé à 70 400 € HT, avec une subvention espérée de 30 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet d'aménagement d'un logement locatif social – 4 route du Stade.

Il charge Monsieur le Maire de déposer une demande de D.E.T.R. pour ce projet ainsi qu'une demande de subvention au Conseil Départemental.

Etude du projet de réaménagement du presbytère

Monsieur le Maire expose :

L'ancien Presbytère a été laissé libre par la paroisse au 31/12/2015, Monsieur le Maire propose de l'aménager en espace mutualisé de services au public (salle de télétravail, bureau d'accueil public et associatif, mairie) afin de maintenir et développer les services au public en milieu rural.

Le coût de cette opération est estimé à 388 925€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet d'aménagement du presbytère en un espace mutualisé de services au public.

Il charge Monsieur le Maire de déposer une demande de D.E.T.R. ainsi qu'une demande de subvention au Conseil Régional et au Conseil Départemental pour ce projet.

Il approuve le plan de financement tel que présenté.

Il autorise M. le Maire où ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires à ce projet figurent au BP 2016 - C/2313-100025

Approbation des comptes administratifs 2015 et des comptes de gestion du Trésorier - Affectation du résultat – Commune - Assainissement – Lotissement – Station-Service

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

Commune :

Section de Fonctionnement		**Section d'Investissement**	
Dépenses :	623 403.38 €	Dépenses :	455 660.60 €
Recettes :	900 204.41 €	Recettes :	337 289.42 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :
C/ 1068 : **285 041.41 €**
C/ 002 Excédent reporté de fonctionnement : **889 024.90 €** (montant disponible pour l'investissement).

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Assainissement :

Section de Fonctionnement		**Section d'Investissement**	
Dépenses :	30 688.17 €	Dépenses :	13 592.88 €
Recettes :	43 412.17 €	Recettes :	26 824.90 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. L'excédent cumulé de fonctionnement s'élevant à 14 874.10 €, le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats de la façon suivante :
C/002 : 14 874.10 € (montant disponible pour l'investissement)

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Lotissement :

Section de Fonctionnement
Dépenses : 82 731.41 €
Recettes : 86 190.84 €

Section d'Investissement
Dépenses : 89 190.84 €
Recettes : 78 336.82 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Station-Service :

Section de Fonctionnement
Dépenses : 573 354.78 €
Recettes : 591 201.11 €

Section d'Investissement
Dépenses : 6 936.00 €
Recettes : 6 975.00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : report à nouveau 29 654.18 € (montant disponible)

Vote des budgets primitifs 2016 Commune – Assainissement- Lotissement- Station-service

COMMUNE :

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 745 517 € pour la section de fonctionnement et 2 092 795 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Charges à caractère général	331 930.11
Charges de personnel	236 685.00
Autres charges de gestion	228 706.84
Atténuation de produits	57 602.00
Charges financières	15 817.00
Dépenses imprévues	100 000.00
Virement à la section d'investissement	763 714.05
Opérations d'ordre	11 062.00

Recettes :

Excédent antérieur reporté	889 024.90
Atténuation de charges	22 600.00
Produits de services	17 800.10
Impôts et taxes	439 930.00
Dotations et participations	326 104.00
Autres produits de gestion courante	50 058.00

Section d'investissement

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	224 809.15
Emprunts et dettes assimilés	50 116.00
Immobilisation incorporelles	75 825.00
Immobilisations corporelles	244 611.00
Immobilisations en cours	1 497 433.85

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	763 714.05
Opérations d'ordre	11 862.00
Dotations fonds divers	325 905.26
Subventions d'investissement	841 058.00
Emprunts dettes	150 255.69

Monsieur le Maire souligne que le budget s'équilibre sans augmentation des taux d'imposition, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux.

Budget Lotissement

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 178 381.68 € pour la section de fonctionnement et 175 381.68 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses

ACHAT MAT QUIPEMENT TRAVAUX	3 000.00
VARIATION DES STOCKS	175 381.68

Recettes

VENTE DE TERRAINS AMENAGES	87 542.48
INTEGRATION DU STOCK FINAL	89 190.84
PRISE EN CHARGE DU DEFICIT	1 648.36

Section d'investissement

Dépenses

DEFICIT REPORTE	86 190.84
INTEGRATION DU STOCK FINAL	89 190.84

Recettes

SORTIE DU STOCK DES PARCELLES VENDUES	175 381.68

Budget Assainissement :

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 57 695.00 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 57 529.00 € pour la section d'investissement à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	12 449.90
Charges financières	8 394.70
Dotation aux amortissements	15 988.00
Virement à la section de fonctionnement	20 862.40

Recettes

Résultat reporté	14 874.10
Redevance assainissement	34 999.90
Opérations d'ordre	7 821.00

Section d'investissement

Dépenses

Travaux en cours	39 364.30
Remboursement emprunts (capital)	5 544.00
Opérations d'ordre	7 821.00
Etude de faisabilité station	4 799.70

Recettes

Excédent reporté	4 730.66
Virement de la section de fonctionnement	20 862.40
FCTVA	13 547.94
Opérations d'ordre	15 988.00
Subvention agence de l'Eau	2 400.00

Station-Service :

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 622 751.00 € pour la section de fonctionnement et à 67 092.00 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

Dépenses

Charges à caractère général	615 776.00
Opérations d'ordre	6 975.00

Recettes

Ventes de carburant	586 160.82
Amortissement	6 936.00
Résultat reporté	29 654.18

Section d'investissement

Dépenses

Immobilisations corporelles	156.00
Emprunt et dettes assimilées	60 000.00
Opérations d'ordre	6 936.00

Recettes

Opérations d'ordre	6 975.00
Excédent reporté	60 117.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

Questions diverses

1. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Leboucher qui s'élève à 490.00 € HT soit 516.95 € TTC pour le remplacement d'un chassis dans le logement communal au-dessus de l'école.

2. Sur la proposition de la CDC du Domfrontais, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification de la compétence tourisme en ce qui concerne l'entretien des circuits de randonnées.

3. Le Conseil Municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur les commerces pour la cession du restaurant, ainsi que son droit de préemption urbain pour la vente d'une parcelle constructible rue St Nicolas.

4. Il accepte le devis de l'Entreprise Degrenne pour des travaux d'entretien sur la toiture de l'église pour un montant de 3 203.30€ soit TTC 3 843.96.

5. Le Conseil Municipal charge le Maire de demander une subvention à la Région pour l'installation des jeux pour enfants.

6. Le Conseil Municipal, après étude du devis présenté par M. PROVOST, Horticulteur à Lonlay L'Abbaye d'un montant de 2 780.00 € pour l'entretien et le fleurissement des parterres et massifs, sur la place de la mairie et du monument place Jules Levée décide, à l'unanimité, de retenir ce devis pour un montant de 2 780.00 €.

7. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte, de mettre gratuitement la salle Ste Thérèse à disposition des membres de la Paroisse, hors weekend- end, en cas de besoin.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Vanessa FOURRÉ – Nicolas BROTCHIE – Pascale LESELLIER

Absent excusé : Jean-Pierre FOUCHER

Pouvoirs : Natacha BOUCHARD donne pouvoir à Christian DEROUET et Philippe LETONDEUR donne pouvoir à Jean-Claude COQUIO

Secrétaire de séance : Vanessa FOURRÉ

Stratégie à adopter pour maintenir voire augmenter la population de la Commune

Monsieur le Maire dresse un constat sur la population des communes rurales à savoir que

« Une Commune dont la population stagne ou baisse est une commune qui meurt à petit feu » c'est pourquoi, il faut agir pour être maître de son avenir.

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que pour conserver voire augmenter la population d'une commune, et par conséquent maintenir les écoles, les commerces, les entreprises, il faut aussi une population active. En résumé, il faut chercher tous les moyens qui s'offrent à nous pour attirer une population jeune, sans négliger les autres tranches de population nécessaires à l'équilibre d'une Commune.

M. Le Maire souligne que pour rendre une commune attractive, il faut du travail. Pour ce faire, la commune peut compter sur les entreprises locales, qui ont tout intérêt à donner la priorité de l'emploi aux locaux. Un atout de taille peut venir s'ajouter à l'emploi, c'est la politique du logement, et là encore, c'est à la Commune de s'adapter à la demande.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des actions ont déjà été mises en place. La première chose à faire était de transformer le plan d'occupation des sols commencé en 1999 et terminé en 2002, soit 14 ans de vie, pour en faire un plan local d'urbanisme.

Grâce à cette étude, il en est ressorti que pour que la population reste stable, il est nécessaire d'avoir en moyenne, 5 constructions nouvelles par an.

M. le Maire précise qu'il est indispensable d'avoir des constructions dans le bourg mais que pour s'adapter à la demande, il est aussi nécessaire de pouvoir proposer des solutions en campagne afin de satisfaire les familles qui recherchent une qualité de vie différente tout en préservant bien sûr, l'activité agricole.

Pour cela, la Commune a recensé les anciens bâtiments agricoles qui ont une valeur patrimoniale (architecturale) afin de les valoriser en autorisant leur transformation (changement de destination) en maison d'habitation et de permettre aux anciennes maisons d'habitation, en zone d'activité agricole, de pouvoir être restaurées.

M. Le Maire estime qu'il y a lieu de renforcer l'attractivité de la Commune au niveau des logements et pour ce faire la Commune dispose déjà d'un lotissement avec des parcelles à vendre.

M. Le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que pour tenter les acquéreurs potentiels il faut proposer un prix très attractif mais savoir aussi s'adapter aux capacités financières de chacun, et donner la possibilité aux familles qui veulent construire de concrétiser leur projet et donner la possibilité aux investisseurs de faire du locatif pour un prix raisonnable.

M. Le Maire ajoute qu'une autre solution existe : éviter d'avoir sur la commune, des logements vacants. Pour ce faire, il convient d'inciter les propriétaires de logements vacants à restaurer ou à vendre, de façon à éviter les maisons en état d'abandon.

Pour remédier à ce problème, M. Le Maire propose d'appliquer la taxe sur les locaux vacants, ainsi dès qu'un local est inhabité depuis plus de deux ans, son propriétaire est assujetti à cette taxe.

M. Le Maire conclut que la clé de la réussite, résulte d'un même cheminement des Entreprises locales et de la Commune et propose au Conseil Municipal de se prononcer quant aux éventuelles solutions pour maintenir voire augmenter la population de Lonlay L'Abbaye.

Mme Isabelle LANGLOIS, Conseillère municipale prend la parole et propose la création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). M. le Maire répond que c'est une très bonne idée mais que la Commune attend qu'un groupe de personnes motivé se manifeste pour la création de celle-ci. En effet, pour la réalisation d'une MAM, il faut 3 à 4 assistantes maternelles ce qui permettra d'avoir des créneaux horaires assez larges améliorant ainsi la qualité de vie des jeunes couples.

M. Nicholas BROTCHIE, Conseiller municipal indique que certaines communes, sont attractives en vue d"installation d'entreprises, car elles sont exonérées de certaines charges. M. le Maire répond positivement en indiquant que ce sont des communes classées en zone d'activité de revitalisation et qu'il paraît intéressant de s'informer et de s'interroger sur les critères retenus pour qu'une commune soit classée en zone d'activité de revitalisation.

Après ces interventions, M. Le Maire suggère au Conseil municipal de vendre les parcelles à construire situées dans le lotissement du Grand Jardin au prix de 1 € le m2.

Mme Isabelle LANGLOIS acquiesce mais s'interroge sur les personnes ayant déjà acquis un terrain au Lotissement du Grand Jardin. M. Le Maire lui répond que cela l'avait déjà interpellé mais que celles-ci ne sont pas pénalisées puisqu'elles auraient payé un loyer depuis 2 ans et que cela ne les sanctionne donc pas d'avoir investi plus tôt.

Une des personnes concernée, Mme Laëtitia GESLIN, Conseillère municipale ajoute que de toute façon s'il n'y avait pas eu de terrain à construire à Lonlay L'Abbaye, elle aurait construit ailleurs.

Le Conseil Municipal, en vue de dynamiser la Commune, en offrant la possibilité à des familles d'établir sur la Commune des résidences principales, à l'unanimité, décide de proposer le prix de vente du m2 à bâtir dans le lotissement du Grand Jardin à 1 € le m2.

Les clauses d'attribution du terrain seront abordées ultérieurement.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'instauration de la taxe sur les locaux vacants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'instaurer cette taxe pour les maisons vacantes depuis plus de deux ans à compter du 01/01/2017.

Avis sur schéma départemental de coopération intercommunale

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Orne le 22 mars dernier.

Dans cet arrêté est établie la fusion de la Communauté de Communes du Domfrontais composée des Communes de : Avrilly, Champsecret, Domfront en Poiraie, Lonlay L'Abbaye, St Bômer les Forges, St Brice en Passais et Saint Gilles des Marais

avec la Communauté de Communes du canton de Tinchebray composée des Communes de Chanu, Le Ménil Ciboult, Moncy, Montsecret–Clairefougères, St Christophe de Chaulieu, St Pierre d'Entremont, St Quentin les Chardonnets et Tinchebray-Bocage.

M. Le Maire indique au Conseil Municipal que cet arrêté est soumis à l'approbation des deux Communautés de Communes, ainsi qu'aux Conseils Municipaux des Communes énumérées ci-dessus, pour une fusion qui sera prononcée avant le 31 décembre 2016.

M. le Maire explique au Conseil municipal qu'en fin d'année 2015, la CDC de Tinchebray a demandé aux communes de fournir différents documents comptables pour préparer le rapprochement. La CDC du Domfrontais et l'ensemble des communes qui la compose, ont bien transmis les documents demandés.

Le 15 février 2016, la CDC du Domfrontais, à son tour, a décidé de faire appel à un Cabinet spécialisé « Stratorial finance » afin de recueillir les éléments comptables de la CDC de Tinchebray dans le but de pouvoir réaliser ce travail.

Le 03 mars 2016, la CDC du Domfrontais décide de relancer par mail la CDC de Tinchebray pour réclamer l'ensemble des documents comptables de celle-ci.

Le 08 avril 2016, ne pouvant pas se procurer les documents nécessaires pour que le cabinet puisse faire son analyse et devant ce manque d'informations, de transparence, la CDC du Domfrontais décide de faire également une demande écrite par mail auprès de la Préfecture.

M. le Maire souligne qu'il est inadmissible que l'on puisse rencontrer autant de difficultés pour se procurer les documents indispensables pour connaître l'impact financier de cette fusion pour chacun. Toutes ces informations sont essentielles avant de prendre une telle décision. Enfin, il regrette que ce manque de transparence présent déjà au niveau national le soit aussi à l'échelon local ce qui se traduit le plus souvent par un manque de confiance de la population.

Après cet exposé, M. Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur ce projet de fusion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur ce projet de fusion et sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Mme Le Préfet.

Etude de dossiers soumis au Droit de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la maison située 12 place Jules Levée d'une part, et sur l'ancienne boucherie rue du Centre pour la transformer en maison d'habitation d'autre part.

Avis du Conseil municipal sur projet d'installation classée METHAN'AGRI

La Commune de Lonlay L'Abbaye est invitée à délibérer pour donner son avis sur la mise en place d'une unité de méthanisation de matières organiques par la Société METHAN'AGRI. Le projet est situé dans la ZAC de la Haute Varenne à MESSEI. L'objectif est de produire du Biogaz à partir de résidus locaux et générer des matières fertilisantes qui seront valorisées en agriculture. Le biogaz, après épuration sera injecté dans le réseau de transport de gaz naturel. La Commune de Lonlay L'Abbaye est concernée par ce projet parce que des parcelles de la Commune, vers l'Epine Orbière feront partie des sites d'épandage.

M. Le Maire indique au Conseil Municipal que le dossier est disponible en Mairie et peut être consulté par tous. De plus, les personnes intéressées peuvent se rendre sur les lieux de l'Enquête publique.

Après avoir pris connaissance de ce projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la mise en place d'une unité de méthanisation de matières organiques par la Société METHAN'AGRI.

Lancement consultation pour marquage peinture et mise aux normes des accès aux Etablissements Recevant du Public (Planning 2016)

M. Le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que les marquages à la peinture pour les passages piétons et les lignes de stop sont effacés. La Commune attendait de connaître le diagnostic des mises aux normes handicapées afin de faire les marquages nécessaires.

M. Le Maire ajoute qu'il convient de baisser certaines barres de trottoirs pour l'accessibilité des fauteuils, cela nécessitera des reprises de goudrons.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une consultation d'entreprises de signalisation d'une part et de travaux de voirie d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire ou ses adjoints à lancer les consultations nécessaires et à signer tous documents relatifs ce dossier.

Délégation donnée au Maire pour acceptation de dons grevés ni de conditions, ni de charges

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune reçoit régulièrement des randonneurs qui effectuent le pèlerinage du Mont St Michel. Ils souhaitent souvent laisser un don pour remercier la commune d'avoir mis des locaux à leur disposition pour dormir et le bon état de propreté des dits locaux.

M. Le Maire précise que pour accepter ces sommes, une délégation peut être donnée au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour :

- Acceptation de dons et de legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de lui accorder la délégation afin de pouvoir encaisser les dons des randonneurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à M. Le Maire pour acceptation de dons et de legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Questions diverses

1. M. Le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Vélo Club du Domfrontais demandant à la Commune une subvention d'un montant de 1400 € afin de pouvoir maintenir la course cycliste en 2016. M. Le Maire répond que la Commune ne doit pas se substituer aux associations communales.

2. M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va accueillir une personne pour un TIG (Travail d'intérêt Général).

3. M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une prochaine installation d'un jeune maçon sur la Commune.

4. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de repeindre l'extérieur du pôle santé, pour un montant de 5 000 €. Ce montant sera pris en charge par la Commune.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Philippe LETONDEUR – Vanessa FOURRÉ – Nicolas BROTCHIE – Pascale LESELLIER - Jean-Pierre FOUCHER

Absents : Pouvoirs : Natacha Bouchard a donné pouvoir à M. Derouet

Secrétaire de séance : Nicholas BROTCHIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a deux sujets à voir qui n'ont pas été mis à l'ordre du jour, à savoir l'étude des devis suite au lancement de la consultation pour le marquage peinture des passages piétons et lignes de stop d'une part et l'achat de matériel scolaire pour l'Ecole maternelle d'autre part. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces deux points.

Intervention de Mme Jenvrin – Chargée de Missions auprès du Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Mme Jenvrin, Chargée de missions auprès du Parc Normandie Maine, venue exposer un projet de parcours « Monts et Marches » sur la Commune de Lonlay L'Abbaye.

Ce projet co-financé par le Parc Normandie Maine, le Conseil Départemental de l'Orne et la Commune consiste en un balisage visuel et sonore d'un circuit formant une boucle et permettant la découverte de l'Abbaye, son cloître, ses jardins, l'Egrenne, La Forêt de la Lande Pourrie. Un dépliant sera également réalisé.

La participation du PNR est de 8 000 € TTC, celle du Conseil départemental est de 2 889.51 € TTC et celle de la Commune est estimée à la somme 2 344.85 € TTC, l commune devrait également réaliser la pose de l'ensemble de la signalétique et le débroussaillage d'un chemin communal utilisé sur le parcours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition telle que définie ci-dessus.

Etude d'un dossier soumis au Droit de Préemption urbain

Le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption sur un bien situé Rue St Michel

Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'un espace mutualisé de services au public.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé d'aménager l'ancien presbytère en espace mutualisé de services au public (salle de télétravail, bureau d'accueil public et associatif, mairie).

M. Le Maire expose au conseil municipal qu'un dossier DETR a été déposé avec un estimatif de 388 925 € HT, il a reçu un avis favorable pour un montant de 200 000 €.

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'au travers tous les contacts qu'il a eus lors de colloques à Paris, certains pays étaient peut-être disposés à apporter une aide financière dans la réalisation de projets à caractère sociaux, éducatifs, formateurs et innovants, traitant tout le monde sur un même pied d'égalité selon sa classe sociale, son origine, son âge et sa religion.

M. Le Maire a, par conséquent, déposé un dossier auprès de WAFI International pour les travaux d'aménagement d'un espace mutualisé de services au public qui correspondait aux exigences demandées.

M. Le Maire explique également, que pour donner plus de poids à ce projet et connaissant les relations de Madame la Sénatrice Nathalie Goulet, il lui a demandé son appui pour nous aider à conclure ce dossier.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons obtenu une aide de 50 050 € émanant de l'Association WAFI située en Arabie Saoudite.

M. Le Maire tient à remercier M. Ibrahim Alturki, responsable de cette Association Internationale, ainsi que son **Excellence M. Khalid al Ankary, Ambassadeur d'Arabie Saoudite et Mme la Sénatrice Nathalie Goulet**.

M. Le Maire ajoute qu'il espère pouvoir compter sur la présence de ces personnalités pour une visite à Lonlay L'Abbaye.

Après toutes ces informations, M. Le Maire précise qu'il convient par conséquent de lancer une consultation de maitrise d'œuvre pour ces travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de lancer une consultation auprès d'architectes pour exercer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux suivants : Aménagement d'un espace mutualisé de services au public.

Lancement de la consultation pour les missions SPS (Sécurité Prévention Santé) et pour le Diagnostic Amiante et plomb, des travaux d'aménagement d'un espace mutualisé de services au public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé d'aménager l'ancien presbytère en espace mutualisé de services au public (Salle de télétravail, bureau d'accueil public et associatif, mairie). Il convient par conséquent de lancer une consultation pour les missions SPS et une consultation pour effectuer le diagnostic amiante et plomb.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à lancer les consultations adéquates.

Lancement de la consultation d'achat de matériel d'équipement de la Boulangerie Bar Tabac (MAPA)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de notre projet d'aménagement de la Boulangerie Bar Tabac, il convient de lancer une consultation d'achat de matériel d'équipement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à lancer cette consultation.

Etude de devis complémentaires pour l'Aménagement de la Boulangerie Bar Tabac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur cinq avenants en

plus-value dans le marché d'aménagement de la Boulangerie Bar Tabac à savoir :

- Entreprise SMA : + 3 045.00 € HT soit 3 654.00 € TTC
- Entreprise EJS : + 894.60 € HT soit 1 073.52 € TTC
- Entreprise SMA +: 838.00 € HT soit 1 005.60 € TTC
- Entreprise Eurotherm : + 713.00 € HT soit 855.60 € TTC
- Entreprise SMA : + 3 836 € HT soit 4 603.20 € TTC

Pour un montant total de 9 326.60 € HT soit 11 191.92 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces devis et autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer les avenants à intervenir.

Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la future station d'épuration

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal que nous avons eu le rapport provisoire sur la station d'épuration et qu'il en ressort que sur le site existant, on pourrait construire une station d'épuration complémentaire aux lagunes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un rapport provisoire a été réalisé par la sogéti dans le cadre de l'étude de faisabilité d'une station d'épuration.

M. Le Maire précise que la station pourrait se faire sur un terrain attenant qui appartient à la famille Michel.

M. Le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de ce terrain et le cas échéant, demande l'autorisation du Conseil Municipal de signer un compromis avec la famille Michel.

M. Le Maire demande également au Conseil Municipal, de l'autoriser à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station complémentaire d'une capacité de 600 à 900 EH (Equivalent Habitant), et de l'autoriser à solliciter les différents financements : Agence de l'eau et Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser M. Le Maire à lancer cette consultation et à signer un compromis d'achat de terrain avec la famille Michel ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Etude de devis suite au lancement de la consultation pour marquage peinture

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la précédente réunion, il avait été décidé de lancer une consultation auprès d'entreprises de signalisation pour refaire les marquages peintures des passages piétons et des lignes de stop qui sont effacés.

Nous avons reçu deux devis :

⇒ Le devis de L'entreprise Traçage Service
- en version thermoplastique pour un montant de 3 382.05 HT soit 4 058.46 € TTC
- en version peinture pour un montant de 2 202.40 € HT soit 2 642.88 € TTC

⇒ Le devis de L'Entreprise Hélios Atlantique :
- en version thermoplastique pour un montant de 4 128.85 € HT soit 4 954.62 € TTC
- Marquage peinture = 2 658.60 € HT 3 190.32 € TTC

M. Le Maire précise qu'il s'agit là des travaux urgents de marquages qui sont effacés, en ce qui concerne les bandes podotactiles et les aménagements nécessaires aux mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite, ces travaux sont éligibles à la DETR et les devis seront adressés auparavant en Préfecture.

Après étude des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Traçage Service en version thermoplastique pour un montant de 3 382.05 € HT soit 4 058.46 € TTC.

Achat de matériel scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Directrice de l'Ecole concernant l'acquisition de matériel scolaire pour la rentrée 2016-2017 à savoir :

- 2 lots de 4 chaises

- 1 Télévision écran plat de 80 cm avec un support mural
- 2 Poubelles extérieures

Considérant le bien-fondé de cette demande, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ces achats dont le montant total est estimé à 750.00 € TTC.

Questions diverses

1° M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Granger Chantal quittera son logement situé 11 rue Chancerot à compter du 30 septembre 2016 mais qu'elle accepterait de le libérer plus vite dans le cas où nous aurions trouvé un remplaçant. M. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à louer ce logement lorsque nous aurons trouvé un remplaçant.

2° M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 07 octobre 2014, la Commune de Lonlay L'Abbaye a souhaité mettre en révision son Plan d'Occupation des Sols et le transformer en Plan Local d'urbanisme afin de permettre la réalisation de différents projets et mettre le document en conformité avec la législation en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle que le PLU doit faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme au minimum deux mois avant l'arrêt du projet.

Monsieur le Maire rappelle l'objet du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Le PADD expose de manière synthétique et immédiatement compréhensible le projet d'aménagement urbain retenu par la commune.

Les orientations du PADD seront traduites dans le PLU à travers de 3 documents : le règlement graphique, le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation.

Le PADD constitue donc le projet politique de la commune sur la base des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic initial du PLU.

Les quatre grands axes retenus sont :

- FAVORISER LA RELANCE DEMOGRAPHIQUE
- ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE
- PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL
- INITIER UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A partir de ces quatre grands axes, des orientations ont été définies sur lesquelles le Conseil Municipal est amené à débattre :

<u>FAVORISER LA RELANCE DEMOGRAPHIQUE</u>

- Permettre le renouvellement de la population et fixer les actifs sur le territoire (accueillir 50 habitants supplémentaires dans les 10 prochaines années)
- Mobiliser le potentiel foncier bâti et non bâti (parcelles diffuses, logements vacants et changements de destination)
- Assurer un développement harmonieux des zones d'urbanisation futures sur la Logerie Est (principes d'aménagement et densification)
- Adapter et anticiper les équipements aux besoins futurs (station d'épuration, desserte numérique)

<u>ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE</u>

- Affirmer le centre bourg comme un pôle de proximité
- Répondre aux besoins des acteurs économiques présents sur le territoire (développer une zone d'activité sur la logerie Ouest)
- Assurer la protection de l'activité agricole (absence de zones constructibles au contact des activités)
- Développer et diversifier l'offre touristique (préservation et valorisation du cadre de vie, développer des activités complémentaires à l'activité agricole)

PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL

- Préserver le patrimoine bâti et archéologique (identification et instauration de règles de préservation)
- Préserver et mettre en valeur les paysages (préservation paysages sensibles et cônes de vue remarquables)
- Préserver et mettre en valeur les milieux naturels (préservation de certaines haies bocagères et boisements, continuités écologiques°

INTEGRER UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Intégrer les enjeux environnementaux aux aménagements et aux constructions
- Favoriser la prise en compte des principes de développement durable au niveau des déplacements
- Favoriser la prise en compte des principes de développement durable au niveau des ressources.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les orientations du PADD ainsi définies.

3° Suite à la demande de l'Entente sportive Lonlay-Saint Bômer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette association à baptiser le stade de Lonlay « Stade Jean-Baptiste Lescouzères » et décide de participer à l'acquisition de la plaque commémorative qui sera déposée le 30 juillet, à raison de 50%.

Informations Pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de13h30 à 17h.

Permanences du Maire :

Sur rendez-vous, le vendredi toute la journée et le samedi matin

Téléphone : 02.33.38.67.36
Fax : 02.33.37.92.45
E-mail : mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr
Site : www.lonlay-labbaye.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h
Et le Samedi de 9h à 11h30

Téléphone : 02.33.37.64.12

ETAT CIVIL DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2016

Naissances :

PERRIN Noam Aaron Juan le 02 février
DENIS Ethan Yanis Jules le 14 mars
FORTIN Jade Kylia Alice le 31 mars
LETONDEUR Arthur Charly Mathéo le 1er mai

Mariages :

TERRIER Julien et ROGER Lucie le 09 avril 2016

Décès :

FORGET Prudent le 17 janvier 2016
SANSON Michel le 23 janvier 2016
THOMAS Madeleine veuve GUIMOND le 07 février 2016
LE GALL Claude le 20 février 2016
GUIMOND Marie veuve THOMAS le 20 mai 2016
LEDEZERT Thérèse veuve MESANGE le 02 juin 2016
RIVIERE Georges le 11 juin 2016

LE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Il intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire, il concerne **tous les jeunes Français, filles et garçons**. Cette démarche s'effectue dans la mairie du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales ; elles sont transmises au Centre du service national de Caen qui établit les convocations pour la « Journée défense et citoyenneté » (JDC).

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée…). Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la JDC qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

Afin de procéder à son recensement, le jeune doit se munir :

- ⇒ De sa carte nationale d'identité (en cours de validité)
- ⇒ Du livret de famille de ses parents

Coordonnées du Centre du service national de Caen (pour toutes questions relatives à la JDC et en **cas de changement d'adresse**, modification de date, …)

Quartier Lorge, 11 rue Neuve Bourg l'Abbé BP 70 552
14037 Caen Cedex
Tél : 02 31 38 47 50
Mél : csn-caen-sec.fct@intradef.gouv.fr

Ma JDC sur Mobile

Cette application permet de :

1. Géo-localiser un site JDC afin de calculer son itinéraire pour s'y rendre,
2. Obtenir des informations pour bien préparer sa JDC,
3. Prendre contact avec son Centre du service national afin de traiter les demandes particulières,
4. Etre averti en cas d'annulation de JDC.

Cette application est gratuite !

Disponible sur App Store
DISPONIBLE SUR Google play

CABINET INFIRMIER

DU BOCAGE

LONLAY L'ABBAYE–SAINT CLAIR DE HALOUZE
02.33.66.90.32
Michèle, Yannick, Valérie, Alexandra et Vincent

INFIRMIÈRE LIBÉRALE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Type de document	Où s'adresser	Pièce(s) à fournir	Coût	Observation
Carte nationale d'identité (CNI)	Mairie du domicile	2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) Justificatif de domicile (- de 3 mois) Ancienne CNI ou copie d'acte de naissance (si première demande ou absence de CNI)	Gratuit	Mineur : En cas de divorce ou séparation fournir copie du jugement. Venir avec un représentant légal. Perte ou vol de CNI : déclaration mairie ou PV gendarmerie et droit de timbre de 25 €. Délai environ 15 jours - 3 semaines. Validité : 15 ans
Passeport biométrique	Mairies de Flers, Domfront, La Ferté -Macé, Briouze	Pièce d'identité avec photo Justificatif de domicile (- de 3 mois) 2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) 1 copie d'acte de naissance si première demande ou ancien passeport	Majeur : 89 € Mineur + 15 ans : 45 € Mineur - 15 ans : 20 € Timbre	Le passeport est individuel quelque soit l'âge du demandeur. Délai environ 10 jours Validité : 10 ans
Livret de famille (duplicata)	Mairie du domicile	Livret de famille ou pièce d'identité	Gratuit	Demande transmise à la mairie du lieu de mariage et/ou de naissance des parents et des enfants. Demande faite en cas de perte ou de vol du document ou si l'un des parents est dépourvu du livret en cas de séparation ou divorce.
Certificat d'immatriculation (Carte Grise)	Préfecture	Demande d'immatriculation Certificat de vente Carte grise barrée, datée et signée par le vendeur avec la mention « vendue ou cédée le… à…heure » Justificatif de domicile (- de 3 mois) Certificat de non gage Chèque à l'ordre du Trésor Public	Consulter la grille	Formulaire de demande disponible en mairie. Si véhicule de + de 4 ans justificatif de contrôle technique Si changement de domicile demande gratuite *Nouvelle immatriculation* : changement de domicile sur internet
Certificat de non gage	Préfecture	Carte grise	Gratuit	Formulaire disponible en mairie ou sur internet
Permis de conduire (duplicata usagé, perdu, volé)	Préfecture	2 photos d'identité Justificatif de domicile (- de 3 mois) Copie de carte d'identité en cours de validité Permis si usagé ou copie ou déclaration de perte ou de vol.	Gratuit	Formulaire disponible en mairie. Depuis août 2013 il est indispensable de se rendre à la Préfecture pour remettre faire la demande et/ou retirer le duplicata de permis de conduire
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille du défunt	Consulter le Notaire	
Extrait de casier judiciaire	Ministère de la justice	Justificatif de domicile Pièce d'identité en cours de validité Enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour	Gratuit	Adresse : Casier judiciaire national, 107 rue du Landreau - 44079 NANTES Cedex
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité Justificatif de domicile	Gratuit	S'inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours.
Copie ou Extrait d'acte (naissance - mariage - décès)	Mairie du lieu de l'évènement	Livret de famille et/ou carte d'identité si présentation en mairie. Par courrier date et identité complète de l'intéressé + enveloppe timbrée pour le retour	Gratuit	Généalogie : actes de 75 ans et plus consultables en mairie.

L'ADMR de St Bômer Les Forges a tenu son Assemblée Générale le 31 mai 2016

*Marcel Lemoine président de l'association a **présenté le bilan de l'année** écoulée en présence d'une trentaine de personnes dont les élus des communes desservies, **Champsecret, Lonlay l'Abbaye, Saint Bômer Les Forges et Saint Clair de Halouze.** L'exercice 2015 a connu une activité quasiment identique à celle de l'année précédente soit 14634 heures d'interventions à domicile.*

*Il a **rappelé les missions de l'ADMR** : apporter aide et soutien aux familles, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées en favorisant leur maintien à domicile. A ce sujet l'enquête de satisfaction menée en 2015 a permis de communiquer sur les bons résultats du travail effectué : « **Félicitations à nos aides à domicile** ! »*

L'ADMR est composée de 16 salariées employées à temps partiel et de 6 bénévoles. Suite à l'élection du nouveau bureau, 2 nouvelles personnes rejoignent notre équipe : Roland Desdoits et Roger Denis.

Après 17 années de service au sein de notre association, Geneviève Quentin n'a pas renouvelé sa candidature. Nous la remercions chaleureusement pour son fort investissement, son écoute et son dynamisme.

Merci également à Marcel Lemoine pour ses 4 années de présidence et bienvenue à notre nouveau président Roland Desdoits.

Nouveau conseil d'administration: R.Desdoits, président. M.Lemoine, vice-président. R.Duboscq, trésorière. V.Viollet, secrétaire et chargée de communication. S.Gallier, responsable village. R.Denis. S.Lebossé, représentante du personnel.

Permanences à St Bômer :

mardi et jeudi 9h à 12h et tous les jours sur rendez-vous

Appelez nous au 02 33 37 17 77

admr.stbomer@orange.fr

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque de Lonlay l'Abbaye a accueilli du 16 avril au 4 juin 2016 l'exposition « Clichés de Scène ». Francis Vernhet a parcouru la scène française, belge et québécoise depuis les années 70. Il a amassé jusqu'à aujourd'hui quantité de photographies qui ont été publiées sur pochettes de CD, dans le magazine « Chorus » ou pour des biographies de chanteurs (Bashung, Renaud, ...). L'exposition « Clichés de scènes » présentait 20 photographies et s'arrêtait autant sur les chanteurs qui ont marqué les 30 dernières années que sur les représentants de la scène actuelle. Entre énergie, sincérité, émotions, poésie, engagement, provocation... l'exposition proposait de revenir par l'image sur la grande diversité de styles et d'approches de ces artistes.

Le thème de septembre en Domfrontais 2016 est l'école. A cette occasion, vous pourrez visiter les expositions pour la médiathèque de Domfront au tribunal et à l'office de tourisme et pour Lonlay à la médiathèque de Lonlay.
Toute l'équipe des bénévoles de la Médiathèque vous souhaitent de bonnes vacances !!!

Ouverture de la Médiathèque de Lonlay en juillet les mercredis de 16h00 à 18h00 et les samedis de 10h00 à 12h00, pour aout uniquement les samedis matins.

APE LONLAY–ST BÔMER

Sur un air de zumba....

Un public nombreux assistait
le samedi 26 avril
à la première soirée zumba.
Durant 3 heures, les participants se sont défoulés grâce aux chorégraphies d'Adeline.

Un don pour l'école de St Bômer....

En quittant les planches, la troupe de théâtre, les comediens du dimanche de St Bômer les Forges ,fait preuve encore une fois de générosité en apportant un don à notre école.
Clin d'œil à cette formidable équipe dynamique qui nous a apporté des moments de détente !
Un grand merci pour votre générosité

L'achat de jeux exterieurs, jeux kapla et autres a pu être financé par l'ape grâce au don du théâtre .

Des tickets à gratter 100% gagnants...

Nouveauté cette année, la grille des fleurs a été remplacée par la vente de tickets tombola.
Porté par le succés de cette vente nous avons dû refaire une commande de tickets pour satisfaire toutes les familles. Les plus chanceux pouvaient remporter une tour bluetooth, cafetière tassimo, appareil à raclette ou encore une machine à barbe à papa !

Les traditionnelles sorties scolaire de fin d'année...

Les élèves de **PS** et **MS** sont allés rencontrer les chèvres à la chèvrerie.

Ferme musicale pour les **GS /CP/CE1**. L'occasion pour nos musiciens en herbes de découvrir mais aussi de jouer avec divers instruments.

Journée à St Suzanne pour les **CE1 /CE2**.

Les **CM1 /CM2**, sont allés sur les traces de l'histoire au mémorial et sur les plages du débarquement.

Carton plein pour la kermesse !!.....

Le dimanche 12 Juin, l'APE organisait la kermesse de l'école à la salle de Lonlay.
Malgré le mauvais temps, nombreux sont les parents, familles, amis venus applaudir les enfants lors du spectacle.
Moment festif et convivial très apprécié de tous !

Mme Hecquard, faisait sa dernière kermesse en tant que directrice et institutrice de l'école de Lonlay.
Elle prend sa retraite bien méritée. L'occasion pour l'APE de lui remettre une composition florale , un tee-shirt signé par ses anciens élèves et un ballon de foot personnalisé par l'ape.

Retrouvez notre actualité sur facebook ou sur notre site http://apelonlaystbomer.fr

Le Bureau

GYM VOLONTAIRE

L'association de Gym Volontaire a terminé sa saison le 13 juin 2016 par une marche.
Après cette marche nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente pour le verre de l'amitié où nous avons partagé un choix de desserts réalisés par les participants.
Bonnes vacances à tous.

Les cours reprendront mi septembre, **le lundi de 20h30 à 21h30**

Pour découvrir cette Gym : **2 séances sont gratuites**

Quelques photos de la balade organisée pour clôturer la saison

Le Bureau

COMITÉ DES FÊTES

le 31 janvier 2016 a eu lieu notre 11éme repas jambon au pommeau préparé par nos artisans locaux et, à l'issue de ce repas une tombola gratuite a permis de remercier les participants, Monsieur LEROUX Jean Paul a gagné le voyage pour le Festival Interceltique de LORIENT .

Le 3 juillet2016

le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui ont pris part à la randonnée familiale du 3 juillet 2016, malgré un temps peu encourageant une trentaine de personnes ont participé à cette balade sur les chemins de GER après quoi un goûter était bien apprécié.

Nos prochaines manifestations :

⇒ **le 6 août 2016** : le voyage pour le Festival Interceltique de LORIENT (complet)
⇒ les 27 et 28 août 2016 : Fête communale et vide greniers.

Le Bureau

FOYER DE L'AMITIÉ

Notre A.G a eu lieu le jeudi 28 Janvier avec la galette des rois , Le nombre de participants reste le même

Le concours de belote du 25 Mars fut un succès avec 84 équipes .

Le 12 Mai le canton a organisé une sortie au casino de BAGNOLES 93 personnes de LONLAY sur 243 ont pu assister au déjeuner spectacle « SALUT LES SIXTIES. »

Le canton a organisé la journée de la forme à la NOCHERIE le Mardi 7 Juin ; 42 personnes de LONLAY sur 170 se sont retrouvées dans la bonne humeur.

Le voyage en Savoie

Le canton a organisé un voyage en SAVOIE du 12 au 19 juin ; 52 personnes y ont participé le soleil n'était pas de la partie cependant 37 personnes de LONLAY en reviennent enchantées. Ils ont visité, le village de SAMOENS,CLUSES,LE GRAND - BORNAND, MEGEVE,YVOIRE, CHAMONIX avec un tour dans le petit train de Montenvers qui nous a conduis à la mer de glace et visite de la grotte de glace.

Nos rendez -vous des lundis et des jeudis ne faiblissent pas non plus, une quarantaine de personnes y participent chaque fois.

Un voyage d'une journée le 5 Juillet a été organisé avec la visite des chantiers de l'Atlantique à Saint Nazaire (l'un des plus grands d'Europe) et les 49 personnes ont pu voir au plus près la construction de ces immenses paquebots L'après midi la visite du géant Airbus, second site français de production après TOULOUSE, ils ont pu voir le plus grand avion civil jamais construit le A 380 et des dizaines d'autres

Un loto est programmé le 13 Juillet par le Foyer de l'Amitié

Nos thés dansants: 270 personnes en moyenne depuis le début de l'année,

Voilà, chers amis, les vacances approchent à grand pas, aussi les membres du bureau vous souhaitent à tous de très bonnes vacances avec du soleil.

Le Bureau

RPI LONLAY - ST BÔMER

Ecole de Lonlay

Les élèves de GS, CP et le groupe de CE1 sont allés en sortie pédagogique à La Ferme Musicale de Semilly à Angoville-sur-Ay dans la Manche, le vendredi 27 mai 2016.
Quatre ateliers leur ont été proposés : les instruments à cordes, les vents, les percussions africaines et la batterie. Les enfants ont pu s'exercer sur de vrais instruments : des guitares (acoustique et électrique), des youkoulélés ; des trompettes, tubas, clarinettes, saxophones, cors, trombones à coulisse, harmonicas ; des djembés et la batterie (chaque enfant a pu jouer ce que demandait l'animateur et a aussi pu se donner librement).
Ils ont donc découvert beaucoup de choses et ont passé une superbe journée.

Les élèves de Petite et Moyenne Section sont allés en sortie pédagogique à La Chévrerie de Montchamp dans le Calvados, le vendredi 3 juin 2016.
Ils ont pu approcher les chèvres : soins, nourriture, traite et voir la fabrication du fromage.
Une très belle journée, riche en découvertes et chaque enfant est revenu avec un fromage.

Un merci à l'APE pour le financement des entrées et au SIVOS pour le transport.

Ecole de St Bômer

Les élèves de CE1-CE2 sont allés à La Maison de La Rivière et du Paysage le 14 juin 2016.

Les élèves de CE2-CM1 sont allés à St Suzanne, en rapport avec Le Moyen-Age, le 3 juin 2016.

Les élèves de CM1-CM2 sont allés au Mémorial de Caen et sur les sites caractéristiques du Débarquement le 27 juin 2016.

La rentrée de septembre 2016
La rentrée verra quelques changements et la réouverture de la 8ème classe qui se fera sur le site de St Bômer.
→ A Lonlay : suite au départ en retraite de Mme Hecquard, la direction sera assurée par Mme Georget.
TPS-PS : Mme Ahlame Zaami et Mme Camille Legrand.
MS : Mme Micheline Bergue.
GS : Mme Manuella Georget
CP : Mme Dominique Guillotin.
La décharge de direction sera assurée par Mme Camille Legrand.
A partir de septembre un poste de brigade (personne qui effectue des remplacements à l'extérieur) est rattaché à l'école de Lonlay, il s'agit de Mme Anne-Laure Jourdan.

→ A St Bômer
CE1 : Mme Christelle Deniaux (50%) et une autre enseignante qui complétera le 50%.
CE2 : Mme Elise Rodrigues
CM1 : Mme Emilie Lechevallier
CM2 : Mme Ségolène Langevin
La direction sera toujours assurée par Mme Langevin qui sera aussi coordinatrice du RPI pour l'année scolaire 2016-2017.
La décharge de direction sera assurée par Mme Justine Levert.

Nous souhaitons la bienvenue au nouvelles collègues qui rejoignent le RPI.

Bonnes vacances à toutes et à tous de la part de l'équipe pédagogique.

La coordinatrice du RPI pour 2015-2016
Mme Hecquard

LE RPI .... EN IMAGE

SERVICE ENVIRONNEMENT

Pourquoi trier ? 5 bonnes raisons de trier ses déchets :

- **par respect pour l'environnement** : Trier et recycler permettent de limiter la quantité de déchets, préserver un environnement de qualité et prévenir les risques de pollution, réduire la consommation d'énergie, économiser les matières premières naturelles.

- **par respect pour nos enfants** : Quelle planète voulons-nous leur laisser ?

- **pour limiter les dépenses publiques** : L'incinération des déchets est très réglementé et coûte cher.

- **par responsabilité et citoyenneté** : Limiter un maximum le gaspillage et revoir notre mode de consommation.

par souci écologique : Les déchets déposés en déchetterie dans les conteneurs à verre, papier, plastique ou dans des sacs de tri sont réutilisés, recyclés et transformés en nouveaux produits. Les matières premières sont donc préservées.

Trier, au moins ...

Notre production de déchets ne cesse d'augmenter. La planète ne peut plus absorber de telles quantités. ***Trier et recycler sont devenus une nécessité !*** Pour bien prendre conscience du problème, ce petit tableau vous donne la durée estimée de la biodégradation de certains déchets :

Ticket de métro, de bus	**2 à 4 semaines**
Mouchoir en papier	**3 mois**
Journal	**3 à 12 mois**
Mégot de cigarette avec filtre	**1 à 2 ans**
Chewing-gum	**5 ans**
Boîte de conserve	**10 à 100 ans**
Planche de bois	**13 à 15 ans**
Morceau d'acier	**1000 ans**
Sac en plastique	**450 ans**
Boîte d'aluminium	**200 à 500 ans**
Emballage plastique	**100 à 1000 ans**
Carte téléphonique	**1000 ans**
Bouteille en verre	**4000 ans**

En cas de doute, jetez dans votre poubelle habituelle ou appelez le ***02 33 30 18 53*** *afin d'obtenir plus d'informations sur vos déchets*

SERVICE LOGEMENT

PERMANENCES LES :	
22 juillet 2016 26 août 2016 23 septembre 2016 28 octobre 2016	25 novembre 2016 16 décembre 2016 27 janvier 2017 24 février 2017

IMPORTANT : Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des aides

Propriétaire occupant : Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOUS SOUHAITE

UN BEL ÉTÉ